

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

06 SEPTEMBRE 2010

Présents : M.M. R. Roman (Président du C.E.), J.P. Simon (Vice-président du C.E.), J. Goessens (trésorier du C.E. + représentant R.S.N.B.), G. Carmeliet (secrétaire du C.E. + représentant Royal 1865).

M.M. S. Bertouille (A.S.U.B. Old Stars), V. Damseaux (A.S.U.B. Tennis), H. Bourgeois (R.Avia B.C.), R. Bauduin et E. Mommaerts (Electrabel), X. Forthomme (FAB FIVE). Le B.C.A.B., excusé, est représenté par M. Carmeliet sur base d'une procuration en bonne et due forme.

L. Jamar (Vice-président du C.A.D. + arbitre), MM. Le Jeune et Fortiez (arbitres).

M. Roman, Président du C.E. ouvre la séance à 20h15.

1°) Vérification des pouvoirs des délégués

Tous les clubs inscrits dans le championnat du Groupement sont valablement représentés.

2°) Approbation du P.V. de l'A.G.O. du 10 mai 2010

Le P.V. cité sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3°) Situation de la vérification des comptes de la saison 2009/2010

Cette vérification ne pouvant être effectuée sans la présence de M. Eric Vanderheyden, pourtant régulièrement convoqué à cette assemblée, il est indispensable de reprendre contact avec lui afin de fixer un rendez-vous entre lui, les vérificateurs aux comptes et le nouveau trésorier. Un contact a enfin pu être établi avec lui au lendemain de cette réunion et il a marqué son accord pour venir à la réunion du C.E. prévue pour le lundi 20 septembre à 20h00 au club-house du R.S.N.B. /1865 afin de régler définitivement ce problème. Contact sera pris par M. Carmeliet avec les vérificateurs aux comptes afin qu'ils soient présents à cette réunion.

4°) Proposition de dérogation à certaines règles FIBA pour la saison 2010/2011

Certaines règles sont proposées aux membres présents afin de savoir si elles doivent ou non être d'application dans notre Groupement pour la saison 2010/2011. Voici les décisions prises à ce sujet :

-Règle des 24 secondes : non appliquée ;

-Présence d'un délégué au terrain : Non nécessaire ;

-Nouvelle règle des 8 secondes : Sera d'application ;

-Nouvelle règle concernant la passe arrière : Sera d'application ;

-Nouvelle règle du demi-cercle imaginaire : Ne sera pas d'application ;

-Nouvelle règle concernant les fautes anti-sportives dans les deux dernières minutes : Sera d'application.

-Nouvelle règle concernant les temps morts dans les 2 dernières minutes de la 4^{ème} période pour l'équipe attaquante : Sera d'application (rentrée ligne 6,25 m ou 6,75 m en zone avant).

M. Le Jeune remet aux personnes intéressées un petit syllabus reprenant les modifications au Règlement officiel pour la saison 2010/2011. **Les secrétaires des clubs sont priés de faire connaître ces modifications à leurs joueurs afin d'éviter des problèmes d'arbitrage en cours de saison.**

5°) Visite médicale joueurs et arbitres.

En réponse à l'une de nos demandes, l'assurance Vivium nous signale que les joueurs et/ou arbitres ne sont pas soumis à un examen médical pour bénéficier de la couverture d'assurance.

Suite à cela, un contact a été pris pour connaître l'avis du Dr Vandebalck (médecin du Sport et également Président de l'ASUB) à ce sujet. Celui-ci, vu la légèreté avec lequel cet examen est parfois réalisé, ne pense pas qu'il soit indispensable de l'exiger pour nos membres mais signale qu'au dessus de 40 ans, il est nécessaire de réaliser un électrocardiogramme d'effort pour sa sécurité personnelle. Les secrétaires de clubs sont priés de transmettre cette information à leurs joueurs concernés par la chose.

Il a également été décidé de faire signer par tous les joueurs un document, faisant office de décharge de responsabilité pour le Groupement, par lequel ceux-ci déclarent qu'à leur connaissance, leur santé est suffisamment bonne pour leur permettre de pratiquer le basketball et qu'ils s'engagent à ne pas se retourner contre le Groupement s'ils sont victimes d'un problème de santé autre qu'un accident sportif couvert par l'assurance du Groupement. Ce document sera contrôlé par les arbitres lors de chaque match au même titre que les licences.

6°) Assurances et déclarations d'accidents

Cinq déclarations d'accident déjà signées sont remises aux secrétaires de chaque club. En cas d'accident, l'original devra être envoyé dans les plus brefs délais (au plus tard dans les 8 jours qui suivent l'accident) à l'adresse suivante :

Vivium s.a.

Rue Royale, 153

B – 1210 Bruxelles

Une copie de cette déclaration devra également être transmise au secrétaire du Groupement afin de lui permettre de suivre ce dossier.

Une déclaration d'accident sera également transmise aux arbitres.

Afin d'éviter un abus de papier, les conditions générales régissant les assurances du Groupement seront transmises par mail aux personnes intéressées. Elles seront néanmoins transmises par courrier aux personnes ne disposant pas d'une adresse e-mail.

7°) Tirage au sort des matchs « aller » du premier tour de la Coupe B.T.

Le tirage au sort, effectué devant l'assemblée, a donné le résultat suivant :

B.T.1 – R. AVIA B.C. – R.S.N.B.

Ce match aura lieu le dimanche 26 septembre à 10h00. Ces deux clubs possédant une équipe de réserves, il leur est possible de prévoir ce jour-là un match amical de réserves et dans ce cas, l'horaire deviendrait 09h30 (B.T.1) et 11h00 (réserves). Ces deux clubs sont priés de faire connaître leur décision à ce sujet avant le 20 septembre au secrétaire du Groupement afin que celui-ci puisse en avertir le convocateur des arbitres.

B.T.2 – A.S.U.B. Old Stars – B.C.A.B.

Attention, contrairement à l'horaire habituel de l'ASUB O.S., ce match aura lieu le **vendredi 24 septembre à 19h30**

(début du match à 19h30 et non à 20h00 !!) dans la salle de l'ASUB.

B.T.3 – ELECTRABEL – A.S.U.B. TENNIS

Ce match aura lieu le dimanche 26 septembre à 10h00.

B.T.4 – ROYAL 1865 – FAB FIVE

Ce match aura lieu le vendredi 24 septembre à 20h00.

8°) Transmission aux cercles du T.T.A.

Un exemplaire du T.T.A. est remis aux secrétaires des clubs. Suite à quelques remarques formulées par ceux-ci à ce sujet et il leur est demandé de mettre celles-ci par écrit et de les transmettre au secrétaire du Groupement afin que celles-ci soient examinées par le C.E.

9°) Situation financière du Groupement

Celle-ci est à l'heure actuelle toujours saine.

10°) Indemnités des membres du C.E.

Il est signalé aux membres présents que le C.E. a décidé d'aligner les frais de déplacements des membres des comités sur ceux des arbitres. Ceux-ci passeront donc à partir de ce 06 septembre 2010 de 6 € à 7 €. L'indemnité annuelle du secrétaire du C.E. sera adaptée en ce sens.

11°) Accès aux comptes du Groupement

Les signatures de MM. Julien et Eric Vanderheyden sont encore nécessaires pour que ce point soit tout à fait en ordre. M. Carmeliet se chargera de les contacter et transmettra alors les documents à la banque.

12°) Site internet du Groupement

G. Carmeliet a pris contact avec le fils de l'arbitre Robert Pieterhons qui va se charger de créer un site pour le Groupement. Tous les documents utiles à ce sujet lui seront transmis dans les plus brefs délais.

13°) Archives du Groupement

Toutes les archives du Groupement se trouvent encore dans l'ancien local de l'avenue de Haveskercke. Contact sera pris avec la famille Vanderheyden afin d'y faire un tri et de transférer les documents utiles vers un autre endroit.

14°) Mot du président

En résumé, M. Roman remercie le Fab Five d'être revenu au sein du Groupement, remercie les arbitres, souhaite la bienvenue à un nouvel arbitre (Madame Véronique Lechien – arbitre de P2) qui nous a rejoint et espère que la nouvelle saison sera aussi bonne que celle qui vient de se terminer.

15°) Divers

L'ASUB signale que suite à des travaux dans le complexe de l'ULB, l'entrée de leur salle se fera dorénavant par les portes situées à la partie « avant » du bâtiment (donc au petit rond-point), que des vestiaires seront bien mis à disposition dans ce bâtiment mais que les

douches sont situées dans le bâtiment adjacent. Ils signalent encore qu'à partir de cette saison, ils disposent d'une buvette.

Le C.E. propose à l'ASUB, club organisateur de la journée des finales de coupes, de fixer la date de cette journée au 03 avril 2011. L'ASUB est prié de vérifier si cette date leur convient et si leur salle est libre et d'ensuite communiquer leur réponse au secrétaire du Groupement.

La séance est clôturée à 21h45.

Le secrétaire

G. Carmeliet